

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **14 août 2023 à 19 h 30** à laquelle
prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Me
Pascale Audray Provencher, greffière et directrice générale adjointe par intérim
est également présente.

23-08-331

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu
d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

14.7 Ajout d'un sujet ayant pour titre : « Demande d'appuie - projet pilote
d'Artha-récolte (ORAPÉ). »

ADOPTÉE

23-08-332

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures
avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 et de la
séance extraordinaire du 17 juillet 2023.

ADOPTÉE

23-08-333

**Avis de motion du règlement modifiant le règlement d'emprunt 2021-391
pour ajouter des travaux sur Mgr Poirier et accroître l'emprunt et la
dépense à 4 152 500\$**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera
présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement
no. 2023-projet modifiant le règlement d'emprunt 2021-391 pour ajouter des
travaux sur Mgr Poirier et accroître l'emprunt et la dépense à 4 152 500\$.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de
règlement modifiant le règlement d'emprunt 2021-391 pour ajouter des travaux
sur

Mgr Poirier et accroître l'emprunt et la dépense à 4 152 500\$, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance

23-08-334

Adoption du second projet du Règlement 2023-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2303)

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2303).

Ce projet consiste notamment :

- Modification de la grille des spécifications 609-Hb
- Modification de la grille des spécifications 440-Hc;

ADOPTÉE

23-08-335

Adoption du règlement d'emprunt 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 juillet 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 10 juillet 2023 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2023-437 décrétant un emprunt et une dépense de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière*

ADOPTÉE

23-08-336

Adoption - Politique de gestion des incidents de confidentialité

ATTENDU QU'en vertu de la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* adoptée en 2022, les organismes publics se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est un organisme public municipal en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE les articles 63.8 à 63.11 établissent des définitions, des rôles et responsabilités quant à la gestion des incidents de confidentialité;

ATTENDU QU'UN incident de confidentialité est défini selon la loi comme l'accès, l'utilisation ou la communication non autorisée par la

Loi à un renseignement personnel, à la perte d'un renseignement ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville juge important de se doter de règle de gouvernance à ce sujet;

ATTENDU la Politique de gestion des incidents de confidentialité soumise au Conseil de la Ville;

ATTENDU QUE cette politique a pour but de baliser et standardiser le processus de gestion des incidents de confidentialité qui peuvent survenir à la Ville en conformité avec les modifications à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la Politique de gestion des incidents de confidentialité de la Ville de Princeville, telle que soumise;

D'AUTORISER la greffière et le maire à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

23-08-337

Adoption – Politique de communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques

ATTENDU QU'en vertu de la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* adoptée en 2022, les organismes publics se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est un organisme public municipal en vertu de cette Loi;

ATTENDU QUE les articles 67.2.1 à 67.3 établissent des définitions, des rôles et responsabilités quant à la communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques

ATTENDU la Politique de communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques, soumise au Conseil de la Ville;

ATTENDU QUE cette politique a pour but de baliser et standardiser le processus de communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques à la suite d'une demande transmise à la Ville de Princeville en conformité avec les modifications à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

D'AUTORISER la greffière et le maire à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Princeville

ADOPTÉ

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la Politique de communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques de la Ville de Princeville, tel que présentée.

23-08-338

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11 juillet 2023 au 13 août 2023 1 335 380,59 \$
- nos S 11580 & M2816 à M2833 & A53333 à A53359

Chèques annulés :

- En date du 12 décembre 2022 au 12 juin 2023 (535,00 \$)
- nos A52570 & A53216

Dépôt salaires :

- périodes 2023-27 à 2023-31

ADOPTÉE

23-08-339

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 14 août 2023 495 722,19 \$
- nos S11581 à S116374 & A53357 à A53436

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers – La Fréquence (31 mars 2023) - Dépôt

Dépôt des états financiers – Partage Saint-Eusèbe (31 décembre 2022) - Dépôt

23-08-340

Permanence - Greffière

ATTENDU la résolution 23-02-045 suivie de la période de probation de 6 mois qui s'est déroulée à la satisfaction du directeur général;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la permanence de Me Pascal Audray Provencher, greffière, soit accordée en date de 13 août 2023.

Adoptée

23-08-341

Embauche-Préposé à la maintenance et à l'entretien (Loisirs)

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la ville de Princeville ratifie l'Embauche de monsieur Martin Levasseur en date du 9 août 2023 au poste de préposé à la maintenance et à l'entretien, au sein du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

QUE ses conditions d'embauche soient régies par la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-08-342

Ajustement salarial – brigadiers scolaires

CONSIDÉRANT la hausse du salaire minimum effective en date du 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'afin de demeurer attractif et compétitif il y a lieu de majorer les salaires des employé(e)s occupant le poste de brigadier(ère) scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'augmenter le salaire horaire des brigadier(ère)s scolaires 1,36\$ et ce, dès le début de l'année scolaire 2023-24, soit le ou vers le 29 août 2023.

ADOPTÉE

23-08-343

Assurances collectives – Appel d'offres 2024-2029

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Ville de Princeville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la Ville de Princeville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville de Princeville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

23-08-344

Facture d'électricité du kiosque Adrien-Paquet

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de payer la somme de 145\$ à monsieur Gaétan Simard en remboursement des frais d'électricité du kiosque postal Adrien Paquet.

ADOPTÉE

23-08-345

Ratification de dépense - Remplacement de l'automate

ATTENDU l'annexe II préparé par le directeur des travaux publics daté du 1^{er} août 2023 et estimé à 22 500\$, taxes incluses ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu ratifier la dépense du remplacement de l'automate pour le poste station de pompage source avec Cyr Automatisation Industrielle (Cyr Système inc.) au montant de 22 361 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la trésorière à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours

ADOPTÉE

23-08-346

Autorisation de signature – Entente de récupération des déchets domestiques dangereux – Laurentide Re/source

ATTENDU la résolution 23-06-263 sur le maintien des ententes avec Laurentide Re/source;

ATTENDU que Laurentide Re/source veut améliorer ses processus et faire signer des ententes distinctes sur les différents produits qui sont récupérés;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la signature par le directeur général, monsieur Dominic Doucet, des diverses ententes de récupération des déchets domestiques dangereux avec Laurentide Re/source.

ADOPTÉ

23-08-347

Délégation de compétence -Collecte sélective – MRC de L'Érable

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

ATTENDU QU'il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

ATTENDU QUE conformément au *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, il est demandé aux organismes municipaux ayant un contrat de collecte et de transport ce terminant le ou avant le 31 décembre 2024 de conclure une entente avec EEQ au plus tard le 7 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède actuellement la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a demandé à la firme Stratzer d'effectuer une analyse de la délégation de compétence pour les services de gestion, collecte et de transport des matières recyclables de la collecte sélective des 11 municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'une présentation des différents scénarios élaborés par Stratzer a été présentée aux élus de la MRC de L'Érable le 14 juin 2023;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC de L'Érable par les municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Plessisville, Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax (municipalités participantes);

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a fait parvenir l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de l'Érable 2023-2028;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la ville de Princeville l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de l'Érable 2023-2028;

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC de l'Érable et aux 11 municipalités locales de ladite MRC.

ADOPTÉ

23-08-348

Aide financière 2023- Maison de jeunes La Fréquence

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 18 000\$ à la Maison des jeunes La Fréquence pour l'année 2023.

ADOPTÉE

23-08-349

Aide financière 2023- Partage Saint-Eusèbe

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 7 500 \$ à Partage Saint-Eusèbe pour l'année 2023.

ADOPTÉE

23-08-350

Service de consultant en urbanisme

ATTENDU l'absence du directeur de l'urbanisme pour une période approximative de six mois;

ATTENDU que la Ville de Princeville nécessitera du soutien en urbanisme pour les dossiers complexes;

Sur une proposition du conseiller ME Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer un mandat de consultant en urbanisme à M. Mario Juare selon les besoins de l'administration municipale pour un maximum de 100 heures à un tarif de 100\$ / heure;

QUE cette dépense soit financée à même les transferts budgétaires en urbanisme provenant des activités financières en cours.

23-08-351

Demande d'occupation du domaine public – Prelco inc. (Veralex)

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adopté le règlement No 2017-313 concernant l'occupation du domaine public ;

ATTENDU QUE Veralex, division de Prelco inc, désire faire un agrandissement d'usine qui nécessite une nouvelle conduite d'évacuation des eaux pluviales venant de la toiture ;

ATTENDU QUE l'installation de cette conduite va permettre d'éviter la création d'un bassin de rétention;

ATTENDU QUE cette conduite de pluviale de 6 pouces de diamètre va empiéter en partie du lot 4 309 582 entre l'usine et la rue Saint-Jacques Ouest

ATTENDU QUE les lieux seront remis dans son état actuel;

ATTENDU QUE les frais de ces travaux sont entièrement à la charge du demandeur;

ATTENDU QUE les travaux devront être exécutés selon les directives du directeur des travaux publics;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située 375 boulevard Baril Ouest, la demande d'occupation du domaine public présentée par Prelco inc. afin de permettre l'installation d'une conduite pluviale de 6 pouces de diamètre sur une partie du lot 4 309 582.

ADOPTÉE

23-08-352

Modification de contrat – Mur d'escalade

ATTENDU le contrat de construction d'un mur d'escalade octroyé en vertu de la résolution no. 22-06-202;

ATTENDU QUE suite à l'installation du mur d'escalade un enjeu de sécurité imposait la construction immédiate d'un toit en angle sur le dessus du mur;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier la dépense liée à cette modification de contrat de construction du mur d'escalade au montant de 1 950 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement affecté – programme action famille jeunesse.

ADOPTÉE

23-08-353

Adjudication de contrat – Approvisionnement de bières à l'aréna

ATTENDU QUE la Ville est libérée de son entente d'approvisionnement de bières pour l'aréna depuis le mois de juillet 2023;

ATTENDU la recherche de fournisseur et l'annexe II préparé par monsieur Frédéric Lecours, coordonnateur à la vie sportive;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat d'approvisionnement de bières pour le bar de l'aréna à la

Brasserie Sleeman au montant total approximatif de 92 500\$, plus les taxes applicables;

QUE l'offre de service de la Brasserie Sleeman du 15 août 2023 soit acceptée tel de proposée pour une quantité estimée de 2000 caisses métriques;

D'AUTORISER monsieur Frédéric Lecours à signer pour et au nom de la ville L'entente d'approvisionnement;

D'AUTORISER la trésorière à payer les factures en lien avec ce contrat et que celles-ci soient financées à même les activités financières de l'année en cours et que les sommes nécessaires soient pourvues au budget pour l'année 2024

ADOPTÉ

23-08-354

Frais d'hébergement – Archives Bois-Francis

ATTENDU la résolution 22-06-201 ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la trésorière soit autorisée à verser conformément à l'entente une aide financière de 1 408,44 \$ à Archives Bois-Francis.

23-08-355

Demande de gratuité de salle - Parc Linéaire des Bois-Francis

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Pierre-Pince au Parc linéaire des Bois-Francis le 13 septembre 2023 pour offrir un atelier de travail avec les élus des MRC d'Arthabaska et de L'Érable.

ADOPTÉE

23-08-356

Demande de gratuité de salle – Le Cursillo

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Pierre-Prince à la communauté Cursilliste Saint-Eusèbe du Bienheureux François de Laval de Princeville le 2 décembre 2023 pour la tenue d'un grand rassemblement du mouvement de Cursillos du diocèse de Nicolet dans le cadre de leur réception des fêtes.

ADOPTÉE

23-08-357

Demande de gratuité de salle – Droits Devant Érable

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accepter la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins à l'organisme Droit Devant Érable pour 7 mercredis après-midi entre le 13 mars et le 24 avril 2023 pour la tenue de leur clinique d'impôt.

ADOPTÉ

23-08-358

Publicité Programme 2023-2024 – Chevalier Colomb

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de prendre une page de publicité dans le Programme 2023-2024 des Chevaliers de Colom au cout de 100\$ et d'autoriser la trésorière à faire le paiement, le tout financé à même les activités financières de l'année en cours

ADOPTÉ

23-08-359

Publicité Semainier Paroissial

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'acheter une année de publication dans le semainier paroissial au coût de 260\$ plus les taxes applicables et d'Autoriser la trésorière à payer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉ

23-08-360

Demande d'autorisation d'organisation d'un événement sur la rue Simard

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de madame Karelle Vachon pour l'organisation d'une fête de quartier sur la rue Simard le 19 août 2023 de 13 :00 à 21 :00;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder l'autorisation de fermer la rue pour la tenue de la fête de quartier et de prêter les barrières à cette fin.

ADOPTÉE

23-08-361

Demande d'appuie – Projet pilote d'Artha-Récolte (ORAPÉ)

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet pilote qui sera déposé par l'organisme ORAPÉ afin d'étendre leurs services via Artha-Récolte à l'ensemble de la MRC;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'appuyer l'initiative d'ORAPÉ et s'engage à en faire la promotion.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Le conseiller Jean-Robert Tremblay tiens à souligner le succès de la Foire Bières Bouffe et Culture et félicite les gens de l'organisation ainsi que tous les bénévoles.

Le conseiller Laurier Chagnon joint sa voix à celle de Jean-Robert Tremblay.

28-08-362

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher, greffière

Gilles Fortier, maire